

Zones urbaines

Zones urbaines

- UA02** Secteur des coeurs des chef-lieu des communes bourgs et des communes villages
- UB22** Secteur de mutation vers l'habitat collectif
- UB32** Secteur de densification horizontale
- UH1** Secteur des coeurs des hameaux périphériques
- UC** Secteur de périphérie urbaine au contact des espaces agricoles et naturels
- UX40** Secteur dédié aux activités commerciales - en dehors des zones commerciales
- UX1** Secteur dédié aux activités productives limité à une hauteur de 13 m
- UX2** Secteur dédié aux activités productives limité à une hauteur de 20m
- UX10** Secteur dédié aux activités productives avec mixités de fonction
- UX5** Secteur dédié aux activités mixtes
- UE** Secteur des équipements publics structurants

Zones à urbaniser

TAU2B	Secteur à urbaniser en confortement des chef-lieu des communes bourgs et des communes village
TAU2C	Secteur à urbaniser en confortement des secteurs dédiés aux activités productives à dominante arti
TAU2D	Secteur à urbaniser en confortement des secteurs dédiés aux activités productives à dominante industrielle
TAU2E	Secteur à urbaniser en confortement des secteurs d'équipements publics structurants

Zones agricoles:

A	Espaces agricoles importants
AS	Espaces agricoles à sensibilité environnementale ou paysagère

Zones naturelles

N	Secteur naturel
Ne	Secteur des bâtiments abritant des équipements existants, isolés des zones urbaines
Nx9	Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée dans l'espace naturel
Nr	Secteurs naturels de stockage des déchets inertes

Prescriptions

-  Bâti remarquable et petit patrimoine
-  Bâtiment traditionnel d'intérêt
-  Patrimoine naturel
-  Boisement d'intérêt
-  Canalisations de gaz
-  Limites des zones de recul
-  Linéaire commercial à protéger
-  Sentier PDIPR
-  Continuité écologique
-  Franges urbaines et rurales
-  Cours d'eau
-  Espace Boisé Classé à conserver
-  Boisement d'intérêt
-  Espace Vert à Valoriser (EVV)
-  Zone humide identifiée
-  zone humide partiellement détruite
-  Séquence paysagère d'intérêt
-  Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
-  Emplacement Réservé
-  Emplacement Réservé logements social/mixité sociale
-  Bâtiment pouvant faire objet d'un changement de destination
-  Reservoir de biodiversité
-  Corridors écologiques
-  Zone de recherche et d'exploitation de carrière
-  Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU
-  Espace de bon fonctionnement des zones humides

Informations

- Exploitation Agricole

1:4 200

